



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 123-2018 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a présenté et adopté un projet de règlement numéro 123-2018 lors de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2018, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Le projet de règlement a été adopté conformément à l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale qui stipule que toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

Le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest s'applique à tous membres du conseil de la Municipalité.

Les valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie sont :

- L'intégrité ;
- La prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
- Le respect envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens ;
- La loyauté envers la municipalité ;
- La recherche de l'équité ;
- L'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil ;

L'adoption du règlement est prévu à la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 6 février 2018 à 20 h, au bureau municipal, 806, rang de la Rivière Sud, Saint-Roch-Ouest.

Ce règlement est déposé au bureau de la soussignée, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

**DONNÉ À** Saint-Roch-Ouest, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018.

Sherron Kollar,  
Directrice générale

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le jeudi le 18 janvier 2018.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 18<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2018.

Sherron Kollar,  
Directrice générale